



Communiqué CPH du 10 octobre 2008

Infos retraite

La dernière version du protocole qui nous est proposée en date du 10 octobre ne change rien aux propositions antérieures à l'exception de la levée du plafond pour l'intégration des astreintes dont la prise en compte reste étalée sur 7 ans.

Dans ces conditions, la compensation de la détérioration du régime reste totalement insuffisante, d'autant que les mesures retenues ne s'adresseront qu'à certaines catégories de PH et demeurent donc inégalitaires.

Les inter-syndicats réclamaient une disposition complémentaire consistant en une épargne retraite abondée par l'employeur.

C'est cet abondement de l'employeur, indispensable pour sauver le niveau de nos retraites, qui nous est jusqu'à présent refusé de façon catégorique par les pouvoirs publics.

Seule une forte mobilisation des praticiens nous permettra d'avoir gain de cause.

Nous confirmons nos consignes d'appel à la grève pour les jeudi 16 et vendredi 17 octobre et maintenons nos revendications :

- 40 annuités pour une pension sans minoration,
- Objectif de taux de remplacement à 75%,
- Instauration d'un troisième niveau de retraite et de prévoyance sociale sous la forme d'un plan d'épargne retraite abondé par l'employeur.
- Pour les PH à temps partiel, extension de l'assiette de cotisation à 100% du salaire et proratisation du plafond annuel de la sécurité sociale permettant de cotiser à la tranche B de l'IRCANTEC,
- Un siège de PH par intersyndicale au Conseil d'administration de l'IRCANTEC

Pierre Faraggi et JC Pénochet